

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 18 février 2026 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE (*procuration de M. RECORS*)
- M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS

REPRÉSENTÉS

- M. EGRON Jean-François, Président CCAS de CENON (*procuration à M. DAIRE*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à M. DUPRAT*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à M. RECORS*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme DURANT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CAVALEIRO Louis, Conseiller départemental
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme LACUEY Nathalie, Conseiller départemental
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur RECORS ROGER, Maire-adjoint de CESTAS

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 04/02/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0012-2026

Rapporteur : **M MAU**

Objet : **Convention d'utilisation du module GPEEC (Mission « Anticipation RH ») - Renouvellement**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibération n° DE-0044-2021, le Centre de Gestion a procédé à l'acquisition du module GPEEC développé au niveau national par les centres de gestion de la fonction publique territoriale, dans le cadre des travaux de l'ANDCDG et avec le soutien de la FNCDG.

Cet outil, accessible dans l'application « Données sociales » mise à la disposition des collectivités pour leur permettre d'effectuer la saisie de leur rapport social unique, permet au Centre de Gestion d'accompagner les collectivités dans le cadre du premier niveau de la mission « Anticipation RH ».

Les collectivités peuvent ainsi disposer de trois types d'analyses :

- une analyse « Collectivité », déclinable par directions et par services, permettant de définir les besoins futurs en matière de recrutement et de formation ;
- une analyse « Métiers », permettant de gérer les mobilités internes et d'identifier les profils compatibles avec les postes ouverts ;
- une analyse « Agent » permettant d'accompagner les agents dans leurs demandes de mobilité et de reconversion.

La convention initiale d'utilisation de ce module, conclue avec le CIG Grande Couronne, portait sur les années 2021 à 2025.

Le CIG Grande Couronne a transmis au Centre de Gestion, par courrier en date du 22 décembre 2025, une nouvelle convention couvrant les années 2026 à 2028.

Le coût d'utilisation de ce module, calculé en fonction de la strate dont relève chaque centre de gestion en termes de nombre d'agents issu du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), reste, pour le Centre de Gestion de la Gironde, identique à celui fixé dans la convention précédente.

Il s'élève à 933 € TTC par an, étant précisé que ce montant peut être adapté annuellement selon l'évolution du nombre de centres de gestion utilisateurs.

Compte-tenu de l'intérêt de poursuivre la mise à disposition auprès des collectivités du département d'outils pertinents leur permettant de fluidifier leurs travaux en matière de gestion prévisionnelle des emplois, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention d'utilisation de ce module.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18/02/2026

APPROUVE :

- le renouvellement de l'utilisation du module GPEEC développé par les centres de gestion, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE :

- le Président à conclure la convention correspondante.

DIT QUE :

- les crédits nécessaires à cette utilisation seront inscrits au budget.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

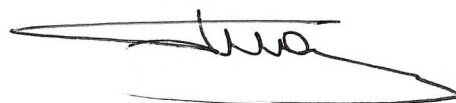
Fait à BORDEAUX, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance,



Roger RECORs
Maire-adjoint de CESTAS

Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :